



Récupération des heures supplémentaires et conditions de travail

Par **cocolain**, le **12/03/2008** à **14:57**

Je travaille dans une usine agroalimentaire, et nous effectuons pas mal d'heures supplémentaires que nous accumulons (jusqu'à plus de 100 heures pour certains); nous les récupérons semaine par semaine, mais on nous a annoncé que nous ne les récupérerions plus que par journées.° A-t-on le droit de refuser de les récupérer et exiger le paiement de ces heures?° Qui décide du moment et des jours en questions? le patron? le salarié? en concertation?° Peut-on refuser de faire des heures supplémentaires?° Il nous arrive par ailleurs de ne pas avoir beaucoup de travail et on nous fait alors récupérer une heure là, une autre ici.° Est-ce légal?° A-t-on le droit d'exiger de faire notre temps de travail hebdomadaire même si le travail manque?° De plus, nous sommes ultra majoritairement des femmes; sur les lignes, nous portons les colis qui peuvent atteindre jusqu'à une vingtaine de kilos;° Quel est le poids maximal qu'on a le droit de nous faire porter?° Pouvons-nous exiger la présence d'un homme pour porter?° Enfin, nos changements d'horaire ne sont connus de nous que lorsqu'ils prennent effet : des commandes peuvent être acceptées à 18h et nous sommes contraintes à rester jusqu'à ce que cette commande soit prête, indépendamment de nos emplois du temps "hors profession".° Quel est le délai dans lequel l'entreprise est tenue de nous informer lorsque nous devons effectuer un temps de travail supplémentaire?° Pouvons-nous refuser de rester à défaut d'avoir été prévenu suffisamment tôt pour prendre des dispositions personnelles visant notre vie privée?° A-t-on un moyen de se défendre sans risquer les représailles de l'entreprise?° Les "punitions" sont coutumières au sein de notre entreprise, c'est pourquoi vous comprendrez cette dernière question.° Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes questions, multiples je le concède, au combien importantes pour faire évoluer nos conditions de travail, et vous remercie de bien vouloir y répondre et m'aiguiller dans ma démarche.